



## NOTE D'INFORMATIONS AUX PARENTS D'ELEVES *ECOLE ELEMENTAIRE*

Vous pouvez vous connecter sur le **Portail Famille**, accessible directement sur le site de la Mairie de Vayres [www.mairie-vayres.fr](http://www.mairie-vayres.fr).

Ce portail famille vous permettra de consulter votre facture mensuelle Cantine/Garderie durant les périodes scolaires (hors mercredi et vacances).

### ➤ **PROCEDURE DE CONNEXION AU PORTAIL FAMILLE :**

**Seules les nouvelles familles doivent faire cette procédure.  
Pour les familles ayant déjà un compte famille votre mot de passe reste inchangé.**

#### PORTAIL FAMILLE

Afin d'accéder à votre compte,  
veuillez vous identifier.

**L'identifiant** correspond  
à votre adresse mail  
personnelle

Identifiant   
Mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié ?

GUIDE UTILISATEUR PORTAIL FAMILLE

**Le mot de passe** demandé doit être  
créé pour les nouvelles familles.  
Pour ce faire :

- Cliquer sur mot de passe oublié.
- Un mail vous est alors envoyé sur votre boîte mail avec un mot de passe temporaire (Ce mot de passe est valable 24 heures).
- Faire un copié-collé de votre mot de passe temporaire sur votre compte famille.
- Il vous faudra remplacer votre mot de passe temporaire et créer votre nouveau mot de passe personnel.

### ➤ **PROCEDURE RESERVATION CANTINE/GARDERIE :**

Aucune réservation ne doit être faite par la famille pour la cantine/garderie sur ce portail.  
Votre enfant sera inscrit comme présent le jour même aux activités.

### ➤ **PROCEDURE FACTURATION :**

Le paiement se fera à réception de « l'Avis des sommes à payer » envoyé sous pli par le Service de Gestion Comptable de Coutras (ex trésorerie).

La facture sera disponible sur votre portail famille une fois que vous aurez reçu cet avis.



Les usagers qui n'auront pas fourni les documents nécessaires au calcul de leur coefficient familial se verront attribuer le tarif le plus élevé.

Aucune régularisation antérieure à la facture ne pourra être effectuée.

➤ **ACCUEIL DU MERCREDI ET PERIODE DE VACANCES SCOLAIRES :**

Ces services dépendent entièrement de la CALI, le mercredi correspondant à une journée d'ALSH. L'accueil des enfants se fait dans le bâtiment situé Avenue du Thil, près de l'école maternelle. Le service sera facturé par la CALI selon le quotient familial de chaque famille.

➤ **RETARD DES ELEVES/ABSENCES DES ENSEIGNANTS :**

Les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.

Les retards répétés dérangent tout le monde : l'élève concerné, tous les élèves de la classe et l'enseignant.

Tout enseignant absent est remplacé sous réserve de disponibilité de remplaçants. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans les autres classes si nécessaire.

➤ **HORAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

	HORAIRES ECOLE ELEMENTAIRE	MATIN	PAUSE MERIDIENNE	APRES-MIDI
LUNDI	Heure de début	8H30	12H00	14H00
	Heure de fin	12H00	14H00	16H30
MARDI	Heure de début	8H30	12H00	14H00
	Heure de fin	12H00	14H00	16H30
JEUDI	Heure de début	8H30	12H00	14H00
	Heure de fin	12H00	14H00	16H30
VENDREDI	Heure de début	8H30	12H00	14H00
	Heure de fin	12H00	14H00	16H30

**L'accueil périscolaire** sera ouvert et facturé de 07h00 à 08h30 le matin et de 16h30 à 19h00 le soir

**POUR RAPPEL :**

L'entrée des enfants se fait prioritairement par le portail principal côté Dordogne ou coté Eglise et est possible dès 8h20.

A 12h00 et 13h50, l'accueil se fait uniquement côté Dordogne.

A 16h30, les enfants sont remis aux familles ou toute personne préalablement autorisée, par un enseignant.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école sauf autorisation expresse de l'enseignant.

Pour le Maire

Jocelyne LEMOINE, Maire adjointe déléguée

